Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260401-D033_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1er avril 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE PREMIER AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GAETAN ALLANO, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 26 MARS 2026

PRESENTS :
M. ALLANO Gaëtan, M. FLEURY Christian, Mme COSSON Béatrice, M. GUILLAUME Patrick, Mme FORTHOMME Sophie, M. LEMARCHAND Franck, Mme GOMBERT Patricia, M. BROCHARD Michel, M. CARNET Eric, Mme ALLOUARD Melinda, M. CHANTRENNE Olivier, M. VILLALON Nicolas, Mme ROY Lauriane, Mme BRETON Elodie, Mme PINOT Charline, Mme MARRE Claire, M. ROBERT Marcel, M. NOËL Olivier, M. HANNEQUIN Eric, Mme PLUNET Valérie.

ABSENTS :
M. GITTA Valentin ayant donné procuration à M. GUILLAUME Patrick ;
Mme PASDELOU Martine ayant donné procuration à M. NOËL Olivier ;
Mme BIBOLLET Sandrine.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ALLOUARD Melinda.

DELIBERATION N° 033-2026
8.8

INTERCOMMUNALITE – RAPPORT
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS) DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2024

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1413-1, L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5 ;
Vu le décret n°95-635 qui définit la structure et le contenu de ces rapports et précise les indicateurs descriptifs et les indicateurs de performance ;
Considérant que la compétence relative à l'eau et à l'assainissement est exercée par Dinan Agglomération ;
Considérant que les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2024 ont été adoptés par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération le 27 octobre 2025, après présentation auprès des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 2 octobre 2025 et ont été diffusés aux conseillers municipaux ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260401-D033_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. **PRENDACTE de la présentation des rapports relatifs au prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2024 ;**
2. **PRECISE que les rapports sont mis à disposition du public par voie d'affichage aux lieux habituels de Dinan Agglomération ainsi que sur son site Internet.**

Certifié conforme au registre des délibérations,
A Taden, le 02 avril 2026,

Le Maire,

Gaëtan ALLANO

MAIRIE de TADEN 22100 (Côtes-d'Armor)